

# SEANCE DU 27 JUIN 2016

L'an deux mille seize le vingt sept juin, à dix huit heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du CGCT, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Jean CRENN, Evelyne MASCLEF, Stéphane HERVOIR, Jean-Claude LARVOR, Guylaine SENE, Jacques LE FUR, Jean-Pierre LE BOURDON, Nicole LAUMONIER, Solange SCHMITT, Michel PRONOST, Christelle VERET.

Absents : Annick JAFFRES (excusée, a donné pouvoir à Jean CRENN), Céline HOURCQ (excusée, a donné pouvoir à Guylaine SENE), Yvon PINVIDIC (excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre LE BOURDON), Philippe BOULLE (excusé, a donné pouvoir à Nicole LAUMONIER), Patrice DENIEL (arrivé à 18h55), Sandra L'HOSTIS (excusée), Olivier LE RET (absent).

Secrétaire de séance : Michel PRONOST

Date de convocation : 17 juin 2016

Date d'affichage : 29 juin 2016

---

*Préambule : le compte-rendu du conseil municipal du 25 avril 2016 est adopté à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire propose de retirer la délibération concernant les travaux de sécurisation de l'Impasse des Ormes. L'assemblée approuve ce retrait.*

---

## **Travaux d'élagage de la Commune - 2016**

---

Jean CRENN indique que le débroussaillage sur la Commune nécessite plusieurs jours de travail. Après consultation, la proposition faite par la SARL BUGUEL – Saint Divy est celle qui correspond le mieux aux attentes de la collectivité pour un montant de 8490.60 € TTC. Deux passages sont prévus : l'un début juin et l'autre début septembre.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

### **DECIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir avec SARL BUGUEL – Saint Divy concernant la campagne 2016 de débroussaillage de la Commune.

POUR : 15

## **Aménagement de la Place des Neuf Chênes : appel à candidatures**

---

Stéphane HERVOIR rappelle que la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à A3 Paysage – BREST. La mission confiée consiste à réaménager la Place des Neuf Chênes et les abords de la nouvelle maison restaurée dite « maison Jean-Louis » en repensant à l'organisation de la circulation des véhicules, leur stationnement, les espaces naturels et les passages piétons.

Les réunions de travail avec A3 Paysage ont permis d'affiner le projet qui comportera un ou plusieurs lots pour un appel à candidatures.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

### **DECIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette consultation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

POUR : 15

## **Aménagement de la Route de la Fontaine : appel à candidatures**

Jacques LE FUR présente le projet d'aménagement de la Route de la Fontaine. Ce projet comporte deux grands axes : la sécurité piétonne au pied de la Croix de Kernévez et le ralentissement des véhicules.

Pour mettre en œuvre cet aménagement, la consultation d'entreprises s'avère nécessaire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

### **DECIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette consultation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

POUR : 15

## **Extension et rénovation de l'école : appel public à concurrence**

Monsieur le Maire rappelle que, lors du vote du budget primitif 2016, le projet d'extension/rénovation de l'école prévoyait une réalisation en 2017 - 2018.

Le programme, défini lors de l'étude de faisabilité, prévoit un coût d'opération estimé à 1 300 000 € TTC.

Ce programme sera encadré par un maître d'œuvre.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

### **DECIDE :**

- de valider le principe de construction de l'opération intitulée « extension - rénovation de l'école » ;
- d'approuver le montant des crédits destinés à cette opération : 1 300 000 € TTC (les crédits nécessaires seront inscrits aux futurs budgets primitifs) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à :
  - lancer les consultations pour le choix du maître d'œuvre, du bureau de contrôle, du coordonnateur SPS et des entreprises pour la réalisation des travaux,
  - signer les contrats et marchés avec les candidats retenus à l'issue de la consultation ;
  - engager les démarches nécessaires à l'obtention de subventions éventuelles ;
  - contracter le ou les emprunts nécessaires à la réalisation financière de cette opération.

POUR : 15

L'assemblée connaîtra rapidement l'analyse de la Commission d'Appel d'Offres (notamment les esquisses et le montant) et espère une inauguration des locaux en septembre 2018.

## **Construction d'un local associatif : choix du prestataire**

Jean-Claude LARVOR présente le projet de construction d'un local associatif annexé aux ateliers municipaux. Ce local sera dédié au stockage du matériel de l'Association Pencran Animation Festivités.

Après consultation, la proposition faite par la SARL LE BOT – La Martyre est celle qui correspond le mieux aux attentes de la collectivité pour un montant de 32014.13 € TTC.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir avec la SARL LE BOT – La Martyre en vue de construire ce local associatif avant la fin de l'année 2016.

POUR : 15

Patrice DENIEL prend part à la séance.

**Maintenance informatique : choix du prestataire de service**

Jean-Pierre LE BOURDON indique que suite à certains dysfonctionnements, le contrat de maintenance informatique en cours est résilié au 18 août 2016.

Après consultation, et au vu de l'évolution des services municipaux de ces dernières années, la proposition faite par la SAS OMR Infogérance – Brest est celle qui correspond le mieux aux attentes de la collectivité pour un montant annuel de 4075.20 € TTC sur cinq années, résiliable chaque année.

Une prise en main du réseau sera également nécessaire afin d'établir le diagnostic actuel de la collectivité pour un montant négocié à 516.00 € TTC. Cette prise en main n'est à effectuer qu'une seule fois au moment de la signature du contrat.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir avec la SAS OMR Infogérance - Brest afin de garantir la sécurité informatique de la collectivité.

POUR : 16

**Dénomination de rue**

Stéphane HERVOIR rappelle que lors du dernier conseil municipal, la Route de Kerbalanec avait fait l'objet d'un changement d'appellation.

Après plusieurs échanges (courriers, appels téléphoniques, réunions...) avec les riverains, il est proposé de fusionner la route et le lieu-dit en une seule et même appellation : Kerbalanec. La numérotation s'effectuera comme indiqué sur le plan ci-joint.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

- de fusionner le « lieu-dit Kerbalanec » avec la « Route de Kerbalanec » et de les appeler « Kerbalanec » comme indiqué sur le plan joint en annexe de cette délibération ;
- de numérotter les habitations comme indiqué sur le plan joint en annexe de cette délibération.

POUR : 16

Il est à noter que depuis 10 ans, 117 foyers ont changé de numérotation de rues et 130 foyers ont connu une modification de leur adresse.

Stéphane HERVOIR indique que les services fiscaux et l'office notarial chargé de la vente du commerce bar alimentation demandent à numéroter les habitations du bourg.

### **Commissions municipales**

---

Nicole LAUMONIER souhaite intégrer la Commission Enfance-Jeunesse et quitter la commission urbanisme.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

- de prendre acte de ce changement.

POUR : 16

La séance est levée à 19h10.

Le Maire

Les Conseillers

Le Secrétaire